



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 117461

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le fait que s'il lui paraît judicieux de mettre en oeuvre, comme le Gouvernement vient de l'annoncer, un certain nombre de mesures fiscales destinées à augmenter les recettes de l'État, il ne paraîtrait pas moins judicieux de renoncer à des dépenses inutiles, comme celle que constitue l'enlèvement des anciens panneaux radars supposés « non pédagogiques » pour les remplacer par des panneaux « intelligents et pédagogiques » pour un coût estimé, semble-t-il, à 40 millions d'euros sans compter la maintenance. Il lui demande donc de lui indiquer si un moratoire d'une durée indéterminée visant à réduire cette dépense publique ne lui semblerait pas plus adapté à la situation financière de notre pays.

Texte de la réponse

Les radars pédagogiques, déployés sur des axes accidentogènes en complément ou non des radars automatiques ont pour objectif d'appeler l'attention des automobilistes sur la dangerosité des axes considérés. Ils affichent la vitesse des conducteurs et leur signalent les dépassements de la vitesse limite autorisée. Les panneaux indicateurs de radars avaient, quant à eux, au fil des années, largement perdu leur intérêt pédagogique, les conducteurs ayant tendance à freiner à l'approche de ces panneaux et à ré-accélérer après avoir dépassé le radar. Les radars pédagogiques incitent les automobilistes à respecter la vitesse limite autorisée sur une distance supérieure puisqu'ils sont suivis ou non, à une distance variable, d'un radar fixe ou d'un contrôle mobile afin d'inciter l'usager à appliquer et maintenir une vitesse inférieure à la vitesse limite autorisée partout et tout le temps. Le coût de cette mesure, évoqué dans la question, doit être mis en relation avec les conséquences de l'insécurité routière en France qui tue encore près de 4000 personnes chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117461

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9520

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4103